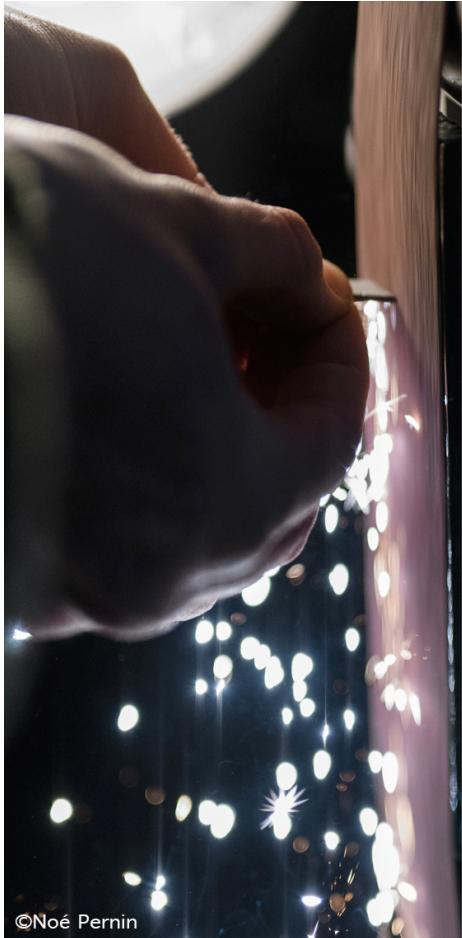


DOSSIER D'INSCRIPTION

LA PROPHOTO ÉCOLE DE PHOTOGRAPHIE
SAINT-DIÉ-DES-VOSGES

RENTRÉE 2025



BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL PHOTOGRAPHIE

OBJECTIFS Le Baccalauréat Professionnel Photographie permet d'acquérir une polyvalence et une maîtrise aussi bien dans les domaines techniques qu'artistiques.

PROFIL Sortant d'une 3^{ème} générale ou Prépa-Métiers, le candidat au bac professionnel doit être capable d'autonomie, de rigueur, de créativité. L'essentiel restant une passion affirmée pour la photographie.

IMMERSION Pour découvrir la section, nous proposons aux candidats de participer à nos séances d'atelier. N'hésitez pas à prendre rendez-vous avec les professeurs de photographie.

Tél de l'atelier photo : 03 29 56 96 66 ou contact par courriel ou par mail : contact@laprophoto.org



ÉTUDES Durée : 3 ans - Les cours sont dispensés du lundi matin au vendredi après-midi.

ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL

Français, mathématiques, sciences, langue vivante (anglais), histoire/géographie, éducation physique et sportive.

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL Prise de vue et traitement photo, technologie photo, arts appliqués et histoire de l'art et de la photographie, chef d'œuvre, gestion-économie, prévention-santé-environnement, co-intervention.

PÉRIODES DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL (PFMP) 20 semaines de PFMP sur trois ans, les dates et les partenaires sont renseignés sur le site de la section : www.laprophoto.org dans l'onglet "L'Ecole /partenaires".

PROJET D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTUREL C'est un projet qui peut venir se greffer au cours de l'année scolaire dans une des classes du lycée et qui est piloté par un intervenant (photographe, plasticien). Cet échange très intéressant et vraiment enrichissant se poursuit souvent par des expositions.

SORTIES PÉDAGOGIQUES En fonction de l'actualité nous organisons des sorties pédagogiques (musées, expositions, Salon de la photographie de Paris, Festival de Géographie).

DÉBOUCHÉS Avec l'obtention du Baccalauréat Professionnel, vous pouvez postuler dans différents domaines comme l'assistant photographe en prise de vue, en laboratoire, en retouche numérique ou en commerce spécialisé en photographie. Il est également possible de créer sa propre entreprise. Une poursuite d'étude est envisageable (BTS, BUT, DNMADE, Beaux-Arts, Écoles privées etc.)



PROCÉDURES D'INSCRIPTION



Les candidats à une inscription en Baccalauréat Professionnel Photographie constituent un dossier de candidature (voir fiche de renseignements) qui doit parvenir au Lycée Professionnel, à l'adresse suivante :

Lycée Professionnel Notre Dame de la Providence
14 rue Pasteur
88100 SAINT-DIE DES VOSGES

Sélection des dossiers Le Lycée Professionnel ne dispose que de 20 places. Une sélection est effectuée à partir des dossiers. Une liste d'attente est donc constituée au-delà des 20 candidatures retenues. Un numéro d'ordre est alors attribué.

Les élèves retenus, en liste d'attente ou refusés seront informés au plus tard le **13 juin 2025**.

Confirmation de l'inscription définitive Les élèves dont la candidature est retenue doivent confirmer leur inscription au plus tard le **20 juin 2025**.

Au-delà de cette date la place sera déclarée vacante. Ainsi les candidats qui auront été mis en liste d'attente, peuvent être contactés.

L'internat

L'Internat accueille les filles et les garçons des lycées Beau Jardin et La Providence.

Notre internat est bien plus qu'une solution d'hébergement, c'est une seconde maison, un espace d'accompagnement participant à l'apprentissage de la vie en collectivité, mais aussi de l'autonomie. La vie en internat, c'est avant tout une expérience humaine enrichissante inculquant des valeurs de respect et de solidarité. Le but de l'internat est de favoriser la réussite scolaire par des conditions de vie et de travail optimales.



La Chaumière – 12 avenue Jean Jaurès – 88100 SAINT DIE (ouvert du lundi soir au vendredi matin).

Les personnels d'éducation sont Sébastien MELTZ, Aurore CHRISTOPHE et Christelle CHRISTOPHE. Ils assurent le suivi scolaire, les études et la vie quotidienne à l'internat. Vous pouvez les contacter via Ecole Directe.

Le nécessaire obligatoire de l'élève interne pour son séjour :

- une paire de draps d'une personne (90 x 190 cm)
 - une couette aux mêmes dimensions et sa housse
 - un oreiller avec sa taie
 - une alèse de lit (90 x 190 cm)
 - linge et nécessaire de toilette (gants, serviettes, etc...)
 - linge et vêtements de rechange
- (le blanchissage du linge est effectué par les familles)
- une paire de chausson ou claquette

Horaires et journée type :

- | |
|--|
| 6 h 30 : Réveil |
| 6 h 45 : Petit déjeuner |
| 7 h 25 : Départ pour le bus de ville |
| Cours dans les établissements respectifs |
| 17 h : Accueil à l'internat – Détente |
| 18 h : Étude obligatoire |
| 19 h : Diner |
| 19 h 45 : Douche, détente ou fin des devoirs |
| 22 h : Retour en chambre et silence |

Amplitude horaires des cours : 8h05 à 12h et 13h25 à 17h15

les lundis, les cours ne débutent pas avant 10h10
les vendredis, les cours se finissent au plus tard à 15h15
afin de faciliter les trajets en transport en commun.

Transports

Nous vous invitons à effectuer les démarches suivantes :

POUR L'AGGLOMERATION DE SAINT DIE DES VOSGES

Connectez-vous à : <https://sylvia.saint-die-des-vosges.fr/>
ou contacter l'agence au 0 800 880 676



POUR LES DEPARTEMENTS DU GRAND EST

Connectez-vous à : <https://www.fluo.eu/>

Cliquez sur « Scolaires »

Selectionnez le département de votre choix et suivre les instructions



POUR LES AUTRES DEPARTEMENTS

Merci de contacter les conseils régionaux de vos départements afin de connaître la marche à suivre.

**Suite à votre inscription, notre établissement se chargera de valider vos demandes
afin que vous puissiez éditer votre carte de transport.**



Contacts

Chef d'établissement coordinateur de l'ensemble scolaire Marie de Galilée Valérie COLUS

Responsable pédagogique du lycée professionnel Davy CHRETIEN

Services communs Ecole – Collège – Lycée Professionnel

par courrier : 14 rue Pasteur
88100 SAINT-DIE-DES-VOSGES

par mail : ce.0880100@ac-nancy-metz.fr

par téléphone : 03 29 56 17 77

Site Internet :
www.institutionlaprovidence.fr

Page Facebook :
LaProvidence-StDie



RENSEIGNEMENTS LYCÉE

ELEVE

Nom :

Prénoms :

Sexe : Masculin Féminin

Portable de l'élève : / / / /

Né(e) le : / /

A :

(indiquer le nom de la ville et n° du département)

Etablissement précédent :

Classe précédente :

Filière demandée :

BAC PRO Photographie

BAC PRO Production Graphique (RPIP)

Régime :

Externe

Demi-pensionnaire

Interne

VOTRE ENFANT bénéfice ou a déjà bénéficié d'un(e) :

ULIS P.A.P. P.P.R.E. P.A.I. A.E.S.H.

Autre :

(Merci de fournir tout document relatif à ces adaptations)

SITUATION DES PARENTS : Mariés Concubinage Pacsé(s) Divorcés Séparés Veuf(ve)

RESPONSABLE 1 (R1) : PERE* / MERE* / AUTRE* : (*rayer la mention inutile)

Nom et Prénom :
(en capitales d'imprimerie)

Adresse :
.....

Téléphone portable : / / / /

Téléphone du domicile : / / / /

e-mail :

Profession :

RESPONSABLE 2 (R2) : PERE* / MERE* / AUTRE* : (*rayer la mention inutile)

Nom et Prénom :
(en capitales d'imprimerie)

Adresse : (uniquement si différente du R1).....
.....

Téléphone portable : / / / /

Téléphone du domicile : / / / /

e-mail :

Profession :

COORDONNEES

Soit vous vivez à la même adresse :**Je choisis notre mode de règlement :** par prélèvements mensuelsOu par défaut : Soit en espèces Soit par virement Soit par chèque bancaire ou postal **Soit vous êtes séparés :**

Merci de préciser le pourcentage pris en charge de chaque responsable (ex : 100%, 50%, 25%...)

R1 règle% de la facture <u>Je choisis mon mode de règlement :</u> <input type="checkbox"/> par prélèvements mensuels Ou par défaut : <input type="checkbox"/> Soit en espèces <input type="checkbox"/> Soit par virement <input type="checkbox"/> Soit par chèque bancaire ou postal	R2 règle% de la facture <u>Je choisis mon mode de règlement :</u> <input type="checkbox"/> par prélèvements mensuels Ou par défaut : <input type="checkbox"/> Soit en espèces <input type="checkbox"/> Soit par virement <input type="checkbox"/> Soit par chèque bancaire ou postal
---	---

 Soit c'est un tiers qui règle la scolarité de mon enfant :

.....% à charge d'un autre payeur :

Nom et Prénom :

(en capitales d'imprimerie)

Adresse :

Je choisis son mode de règlement : par prélèvements mensuelsOu par défaut : Soit en espèces Soit par virement Soit par chèque bancaire ou postal

Années scolaires (ex : 2022/2023)	Classes	Noms des établissements fréquentés depuis le CM2

PIÈCES À FOURNIR

- La fiche de renseignements
- Une photocopie du livret de famille (*pages parents et enfants*).
- Les deux derniers bulletins scolaires (à défaut ceux en votre possession).
- Le montant du droit d'inscription uniquement pour les nouveaux élèves de l'ensemble scolaire Marie de Galilée : 40 €, à l'ordre de l'OGEC Marie de Galilée
- Le montant des arrhes : 150€ pour les externes, 200€ pour les demi-pensionnaires ou 350€ pour les internes, à l'ordre de l'OGEC Marie de Galilée
- Le mandat de prélèvement accompagné d'un RIB (*ci-joint*) (*si vous souhaitez régler par prélèvement*)
- Pour bénéficier d'un tarif préférentiel, le dernier avis d'imposition en votre possession.
- Certificat de passage dans la classe supérieure ou de doublement (*à nous transmettre dès son obtention, fin juin*).
- La fiche de renseignement médical (*ci-joint*).
- Le formulaire « autorisation de sortie » de l'internat (*ci-joint*) (*uniquement pour les futurs internes*)

Je soussigné(e) _____

certifie sur l'honneur, l'exactitude des déclarations portées

sur le présent dossier.

Fait à _____

SIGNATURES

Responsable légal

Elève

Le _____

Contribution Familiale :

Tarif différencié en fonction du quotient familial de référence de chaque famille suivant 4 tranches comme le précise le tableau ci-dessous :

Quotient familial	Montant mensuel
<i>Supérieur ou égal à 11 150 €</i>	91 €
<i>Compris entre 9 150 € et 11 150 €</i>	84 €
<i>Compris entre 7 750 € et 9 150 €</i>	78 €
<i>Inférieur ou égal à 7 750 €</i>	71 €

Merci de nous fournir votre avis d'imposition 2024 sur les revenus 2023 si votre quotient familial est inférieur à 11 150 euros. Le quotient familial ne figure pas en lecture directe dans l'avis d'imposition : il est égal au « Revenu fiscal de référence » divisé par le « Nombre de parts ».

Ce tarif préférentiel s'ajoute aux bourses d'Etat si vous êtes éligibles.

Cette contribution comprend :

- Les cotisations diverses reversées aux organismes qui assurent la cohésion de l'enseignement catholique,
- Les frais d'investissement et d'entretien immobilier,
- Le coût des dépenses énergétiques,
- Les frais administratifs.

Remise supplémentaire :

Pour 2 enfants scolarisés sur l'ensemble scolaire MARIE DE GALILEE, remise de 15% sur la scolarité du 2^{ème} enfant,
 Pour 3 enfants scolarisés sur l'ensemble scolaire MARIE DE GALILEE, remise de 20% sur la scolarité du 3^{ème} enfant,
 Pour 4 enfants scolarisés sur l'ensemble scolaire MARIE DE GALILEE, remise de 25% sur la scolarité du 4^{ème} enfant,
 Pour 5 enfants scolarisés sur l'ensemble scolaire MARIE DE GALILEE, remise de 30% sur la scolarité du 5^{ème} enfant.

Inscription :

Frais de dossier (nouvel élève de l'ensemble scolaire) : **40 euros** au retour du dossier.

En cas de désistement, ces frais de dossier restent acquis à l'établissement.

Il est demandé lors de l'inscription ou de la réinscription des arrhes qui seront déduits du montant de la facture :

150 euros pour un externe, 200 euros pour un DP et 350 euros pour un interne.

Demi-Pension :

	Mois
1 jour	26 €
2 jours	51 €
3 jours	77 €
4 jours	102 €
5 jours	128 €

L'élève externe amené à prendre **occasionnellement** des repas devra se munir de tickets délivrés à l'accueil.

Prix unitaire : **7,50 euros**

Internat : *comportant petit-déjeuner, déjeuner, dîner et coût de la chambre*

Chambres individuelles : 500 € par mois sur 10 mois

Chambres doubles ou triples : 450 € par mois

Toute inscription à la cantine ou à l'internat est prise pour un TRIMESTRE COMPLET. Aucune dérogation ne sera accordée sauf motif très sérieux : maladie, déménagement... apprécié par la direction de l'établissement. Tout changement de régime pour le trimestre suivant devra se faire par écrit avant les dates butoirs du 10 décembre ou 10 mars.

Frais annexes :

Coût du matériel pédagogique et des sorties spécifiques à la formation : **950 €**

Association des Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre (APEL) : **18,50 €**

Cotisation facultative payée uniquement par l'aîné(e) de la famille s'il se trouve dans un établissement privé.

Association sportive : **18,00 € (facultatif)**

Assurance scolaire :

La famille devra fournir impérativement une attestation d'assurance avec les garanties scolaires et périscolaires au plus tard à la rentrée de septembre 2025.

Absences :

En cas d'absence pour maladie, il n'est pas consenti de déduction sur la contribution familiale.

Une déduction sur la demi-pension est accordée après 15 jours consécutifs d'absence pour maladie uniquement (fournir une demande écrite avec justificatif médical) ou lors des périodes de PFMP en ce qui concerne la valeur de la nourriture (déduction au tarif unitaire de 4 euros pour un demi-pensionnaire et 10 euros pour un interne par jour ouvré).

Une demande écrite avec justificatif médical doit être adressée à l'OGEC MARIE DE GALILEE.

Modalité de paiement :

Le règlement est à effectuer :

- Sauf raison spécifique, par prélèvements mensuels sur 10 mois d'OCTOBRE A JUILLET (le 10 de chaque mois).

- A défaut :

- Soit en espèces au bureau de la comptabilité,
- Soit par virement (un RIB vous sera remis sur votre demande),
- Soit par chèque bancaire ou postal à l'ordre de l'OGEC Marie de Galilée.

Recouvrement :

En cas de non-paiement l'établissement se réserve le droit de ne pas réinscrire l'élève pour l'année suivante. L'établissement se réserve aussi le droit de recouvrir les sommes dues par tout moyen légal.

14 rue Pasteur 88100 SAINT-DIE-DES-VOSGES

03 29 56 17 77

contactprovidence88@gmail.com

AUTORISATION PERMANENTE DE SORTIE

Rentrée 2025

Je soussigné(e)

NOM : Prénom :

Agissant en qualité de père, mère, tuteur de l'élève :

NOM : Prénom :
Classe :

Les lundis, mardis et jeudis

- J'autorise mon enfant à sortir jusqu'à 17h50, après ses cours
- Je n'autorise pas mon enfant à sortir jusqu'à 17h50 ; il doit rentrer directement à l'internat après ses cours.

Les mercredis après-midi

Si mon enfant A cours les mercredis après-midi :

- Je l'autorise à sortir après ses cours et jusqu'à 17h50
- Je ne l'autorise pas à sortir après ses cours ; il doit rentrer directement à l'internat

Si mon enfant n'a PAS cours les mercredis après-midi :

- Je l'autorise à sortir de 12h45 et jusqu'à 17h00.
- Je ne l'autorise pas à sortir ; il doit rester à l'internat.

A noter

Si je **ne mange pas à la cantine le mercredi midi** (à titre exceptionnel), je dois prévenir les éducateurs via EcoleDirecte le lundi précédent avant 19h.

Ces sorties peuvent être supprimées **en cas de retenue** pour le comportement ou le travail.

Pour une sortie exceptionnelle (mercredi midi ou autres) prévenir le secrétariat ou l'internat par une autorisation écrite.

Fait à le

Signature

FICHE DE RENSEIGNEMENTS MEDICAUX 2025/2026

ELEVE

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Classe :

Adresse :

N° d'assurance S.S N° d'assurance RC

Nom et adresse de la compagnie d'assurance :

Nom du médecin traitant

Ville et n° de tél :

Date du dernier rappel de vaccin antitétanique :

Pathologie (*maladie chronique ou invalidante, handicap, allergie*) :

.....

Traitements (*joindre impérativement un certificat médical sous pli confidentiel*) :

.....

Il est interdit d'être en possession de médicaments sans prescription du médecin ou mot des parents.

L'ordonnance ou le mot sera donné à la vie scolaire (à l'éducateur pour les internes) dès le début du traitement.

PERSONNE À CONTACTER EN CAS D'URGENCE

CONTACT 1

Nom : Prénom :

Lien de parenté :

Tél : / / / / Port. : / / / /

Mail :

CONTACT 2

Nom : Prénom :

Lien de parenté :

Tél : / / / / Port. : / / / /

Mail :

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté par les secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital, qu'accompagné de sa famille.
J'autorise les pompiers à prendre en charge mon enfant seul en cas de besoin.

AUTORISATION D'INTERVENTION CHIRURGICALE

Nous soussignés, Monsieur et/ou Madame..... autorisons l'anesthésie de notre fils/fille au cas, où, victime d'un accident ou d'une maladie aigüe à évolution rapide, il/elle aurait à subir une intervention chirurgicale.

Fait à le

Signature du/des responsable(s) légal(aux)

MANDAT de Prélèvement SEPA

Nom et prénom de(s) l'élève(s) :

Cadre réservé à l'administratif

Merci de nous retourner ce document **uniquement pour une première demande**
ou un changement de RIB (accompagné du RIB)

Mandat de prélèvement SEPA

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez **OGEC MARIE DE GALILÉE** à envoyer des informations à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de **OGEC MARIE DE GALILÉE**. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte.

OGEC MARIE DE GALILÉE à
compte, et votre banque à débiter votre compte
DE GALILÉE

N° national d'émetteur : FR34ZZZ8539DB

Débiteur

Votre Nom

Votre
adresse

CP/Ville

Créancier

OGEC MARIE DE GALILÉE

9 rue du Beau Jardin

88100 SAINT DIE DES VOSGES

France

IBAN

BIC

Paiement : Récurrent/répétitif Ponctuel

A

Le :

Signature :

Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Veuillez compléter tous les champs du mandat.



Merci de coller votre relevé d'identité bancaire RIB

A nous retourner dûment complété